

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

swissuniversities

swissuniversities
15, Effingerstrasse,
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP (contributions liées à des projets 2021-24)

Instructions pour le dépôt des propositions de projets – troisième appel à projets du 18.05.2022

La présente notice pour la remise des demandes s'applique sous réserve des décisions des organes compétents (décisions budgétaires parlementaires).
Les demandes doivent être conformes aux spécifications de l'appel à projets et être soumises à l'aide du [formulaire de demande](#). Des formulaires Excel pour les [projets individuels](#) et pour les [projets communs](#) sont également disponibles comme outil de travail.

1. Contexte et objectif de l'appel à projets

Les membres du personnel des HES et des HEP doivent disposer d'un large profil de compétences adapté à la pratique et à la science. Ces deux types de hautes écoles sont confrontés à un certain nombre de défis communs en matière de formation de la relève ; dans le même temps, les besoins et les conditions préalables à un encouragement adéquat de la relève diffèrent selon les domaines et les champs professionnels.

Dans le cadre du programme en cours, intitulé « [Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP](#) » (P-11 2021-2024)¹, onze programmes-pilotes profitent d'un financement de la Confédération (à travers les [contributions liées à des projets](#)), afin d'encourager les collaborateurs et les collaboratrices des HES et des HEP dans le renforcement du double profil de compétences.

Le programme permet d'encourager une série de programmes-pilotes dans le but de promouvoir une relève qualifiée des HES et des HEP et de renforcer les compétences des collaborateur-riche-s déjà en poste, par le biais de mesures ciblées (programmes-pilotes) et adaptées aux différents profils. Les programmes-pilotes dépassent l'encouragement des personnes : ils permettent de tester des modèles, qui pourraient avoir un effet durable sur l'encouragement de la relève des hautes écoles ou leurs disciplines. Ils présentent un potentiel d'institutionnalisation et seront – en cas de

¹ Le contexte du programme sont décrits dans la demande, rédigée en allemand et intitulée « [Pilotprogramm zur Stärkung des doppelten Kompetenzprofils beim FH- und PH-Nachwuchses](#) » (P-11 2021-24), que swissuniversities a déposée à la Conférence suisse des hautes écoles, fin février 2020.

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

réussite – repris par la ou les hautes écoles qui les mettent en oeuvre. Simultanément, l'accent est mis sur la transmission : les hautes écoles dotées de programmes-pilotes partagent leurs expériences et leurs résultats, afin d'en faire profiter l'ensemble des hautes écoles.

Le programme actuel s'inscrit dans la continuité du programme « [Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP](#) » (P11 2017-2020), dans le cadre duquel huit programmes-pilotes visant à promouvoir le double profil de compétences ont déjà pu être soutenus par des contributions liées à des projets. Le rapport récemment publié ([Schlussbericht](#)) informe sur les programmes-pilotes soutenus et les différentes mesures d'encouragement. Il décrit les défis rencontrés ainsi que les solutions envisagées pour promouvoir et renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP. Le rapport montre également que les défis et les conditions préalables au bon développement d'un double profil de compétences diffèrent d'un domaine à l'autre. Aussi, il apparaît désormais évident qu'il n'y a pas un seul et unique double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP, mais qu'il en existe une multitude. Les collaborateurs et collaboratrices des HES et des HEP doivent en effet disposer de compétences variées pour être en mesure d'évoluer aussi bien dans la science que dans la pratique et pour pouvoir établir des liens entre ces deux mondes.

Un objectif important des programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences est l'ancrage durable des connaissances et des résultats obtenus. Le présent appel va en ce sens. **Les hautes écoles et leur personnel sont invités à soumettre des propositions de programmes-pilotes reprenant des mesures et/ou des modèles issus de la période de financement 2017-2020. Les projets soumis doivent mettre en œuvre ces mesures et/ou ces modèles et les pérenniser dans un nouveau contexte – soit dans une autre haute école ou dans un autre domaine –, permettant ainsi leur transmission et leur diffusion. Dès lors, l'appel à projets concerne toutes les hautes écoles mentionnées au point 2.1 ci-dessous, soit y compris les hautes écoles ayant déjà été soutenues dans le cadre de la période de financement 2017-2020.**

2. Conditions de l'encouragement

2.1 Instructions relatives au contenu des propositions

Les programmes-pilotes sont développés dans les hautes écoles par des spécialistes, afin de garantir la prise en compte des exigences spécifiques aux disciplines ou domaines ainsi qu'aux différents secteurs d'activité.

Sont éligibles (seules ou conjointement) les HES de droit public, les HEP, ainsi que la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) et la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM).

Sont encouragées la transmission, la diffusion et la pérennisation de modèles d'encouragement déjà existants, qui visent le renforcement du double profil de compétences, et qui offrent un cadre pour l'interaction entre les pôles académique et pratique².

Les programmes-pilotes encouragés sont explicitement liés à des programmes-pilotes soutenus durant la période 2017-2020. Ils proposent par exemple d'adapter ces derniers à de nouveaux domaines et/ou d'autres hautes écoles. Ainsi, ils oeuvrent pour le développement des programmes-pilotes de la période 2017-2020.

² Cela signifie, entre autres, que les activités éligibles ne se limitent pas à la mise en place et au financement d'un cours basé uniquement sur l'enseignement de contenus théoriques.

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

Dans le cadre de P-11, aucun encouragement n'a lieu au niveau doctoral.³

Les programmes-pilotes soutenus contribuent à la **réalisation des objectifs du programme P-11** suivants :

- consolider le développement et la mise en œuvre d'actions innovantes pour la promotion de la relève, afin de
- renforcer ou de compléter le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP,
 - en cas d'absence, de faiblesse ou de nécessité de renouvellement du lien avec la pratique ou le champ professionnel d'une part, ou
 - si la référence scientifique est inexistante, faible ou à renouveler, d'autre part.⁴
- *et/ou*
- de former les futur·e·s cadres au double profil de compétences et de développer le profil de professeur·e·s ou d'enseignant·e·s en y ajoutant une fonction de direction (double profil de compétences incluant les compétences de gestion et les compétences d'enseignement au degré supérieur).

2.2 Modalités de financement

Pour la période 2023-2024, les moyens suivants devraient être disponibles pour l'encouragement de programmes-pilotes :

	2023	2024	Total
Ressources disponibles*.	1'832'855.-	888'465.-	2'851'320.-

* Contributions fédérales octroyées pour le programme P-11 : au total CHF10 Mio, comprenant des fonds pour la coordination et la gestion du programme. Les chiffres sont valables sous réserve des décisions budgétaires du Parlement et d'éventuels intérêts.

Les hautes écoles participantes doivent fournir une contribution propre au moins égale au montant de la subvention fédérale. La contribution financière de l'État est équivalente à celle demandée.

Les moyens du programme servent à **financer** tous les coûts liés à l'atteinte des objectifs du programme (renforcement du double profil de compétences), soit :

- les charges (frais de personnel et de matériel) résultant de l'implication des hautes écoles dans le développement et la mise en œuvre des programmes-pilotes, ainsi que celles procédant de la diffusion de leurs expériences et de leurs résultats.
- les charges (frais de personnel et de matériel) nécessaires à la coordination des programmes-pilotes ou à des tâches d'encadrement et de formation des participant·e·s.

Les coûts suivants ne sont pas financés :

- La participation aux mesures d'encouragement : salaires des participant·e·s (ni des personnes déjà employées par la haute écoles ni des personnes nouvellement engagées)
- Les salaires externes aux HES ou aux HEP
- Les projets de recherche⁵

Les coûts suivants ne peuvent être comptabilisés que comme des fonds propres (un financement par le biais de la contribution fédérale est exclu) :

³ De telles coopérations sont encouragées dans le cadre du programme « Encouragement à la mobilité de doctorant·e·s et développement du 3e cycle » (2021-24).

⁴ L'objectif n'est pas d'atteindre le même double profil de compétences pour tou·te·s les collaborateur·rice·s des HES ou des HEP. En revanche, les personnes ancrées principalement dans la science ou dans la pratique devront connaître la logique de l'« autre » domaine et pouvoir collaborer avec ses acteur·rice·s, afin de trouver des solutions aux différents problèmes théoriques, pratiques et/ou liés à la formation.

⁵ Les prestations des collaborateur·rice·s liées à des projets de recherche sans rapport aux programmes-pilotes.

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

- Coûts éventuels de formation continue, frais de déplacement ou de voyage et autres frais pris en charge par la haute école
- Frais de fonctionnement (p. ex. location de locaux n'appartenant pas à la haute école)

2.3 Critères de sélection

Les programmes-pilotes financés doivent **impérativement** répondre aux critères suivants :

1. Pérennisation : Le programme-pilote choisi possède un potentiel d'institutionnalisation à long terme. Les hautes écoles concernées montrent donc comment elles intègrent le programme dans leurs structures institutionnelles après la fin du financement :
 - Elles s'assurent en particulier de l'intégration du programme-pilote dans leurs structures et leurs procédures (les spécialistes *ad hoc* doivent être impliqués dès l'élaboration de la proposition).
 - Elles présentent un plan de financement pour la période suivant la fin de la subvention 2023-2024.
2. Lien avec la pratique : Les programmes-pilotes visant à renforcer les compétences pratiques impliquent une collaboration avec un ou des partenaires de la pratique.⁶ La proposition décrit la collaboration, respectivement le rôle du partenaire pratique dans l'élaboration de la mise en œuvre du programme-pilote et/ou l'illustre au moyen d'exemples.
3. Transfert et impact : La proposition soumise transpose une ou plusieurs mesures issues d'un programme-pilote 2017-2020 à un nouveau contexte (nouvelle haute école ou nouvelle discipline, par exemple). Les moyens, les conséquences et l'impact de ce transfert doivent être mesurés et réfléchis en incluant la ou les hautes écoles à l'initiative du projet initial.

Le programme-pilote transféré génère des connaissances que la proposition prévoit de diffuser sous une forme appropriée. Elle précise les objectifs et les résultats attendus et les formule en terme d'impact.
4. Consolidation de concepts inovants : L'innovation du programme-pilote réside dans l'adaptation et le développement de concepts ou des potentiels déjà existants dans le projet initial. Il s'agit donc de proposer des stratégies permettant de consolider ou d'améliorer des acquis, en tenant compte des adaptations nécessaires à la transposition du projet.
5. Financement : Le programme-pilote ne peut prétendre à **aucun** financement issu d'autres programmes (par ex. d'autres programmes de financement par contributions liées à des projets) ou de quelque outil de financement existant issu d'une institution d'encouragement nationale
6. Égalité des chances et diversité : L'égalité des chances et la diversité constituent une thématique transversale de la proposition soumise. Celle-ci contient des réflexions approfondies sur les bénéfices possibles en matière de promotion de l'égalité des chances, d'exploitation des potentiels existants et de diversité de la relève (quant au sexe, à une situation de handicap ou à d'autres critères de diversité). La proposition soumise indique clairement comment, à l'aide d'indicateurs concrets et mesurables, l'atteinte des objectifs dans le domaine de l'égalité des chances et de la diversité peut être mesurée. Les hautes écoles réquérantes s'appuient sur la « Checklist Diversity » pour leurs travaux.⁷

6 La notion de partenaire de terrain ne comprend pas seulement les entreprises au sens propre du terme, mais aussi les institutions et les partenaires de différentes natures (classe d'école, opéra, etc.).

7 La « [Checklist Diversity](#) » vise à garantir les aspects liés à la diversité, dans les projets. La pertinence des critères sélectionnés varie d'un projet à l'autre.

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

En outre, il est **souhaitable** que les programmes pilotes présentent la caractéristique suivante :

7. Participation : le groupe cible du programme-pilote (la relève potentielle des HES et des HEP, par exemple le corps intermédiaire) sera impliqué de façon appropriée dans la phase d'élaboration de la proposition de projet. Celle-ci fait clairement état de la manière dont cette implication a eu lieu.
-

3. Procédure pour le dépôt et l'évaluation des demandes

3.1 Exigences formelles et de contenu

Forme	La demande doit être envoyée par le biais du formulaire du programme P-11 prévu à cet effet, sous la forme d'un document PDF et d'un fichier Word. Une version Excel du budget peut également être soumise.
Langue	La demande peut être déposée en français, en allemand ou en anglais.
Contenu	La demande comprend les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Titre et titre abrégé- Hautes écoles participantes⁸- Coordonnées du ou de la responsable de projet- Description du projet (résumé, environ ½ page)- Contenu et objectifs du projet : le groupe cible et le nombre de personnes à atteindre sont mentionnés, tout comme les objectifs du projet, la démarche pour la réalisation de ces objectifs (y compris une stratégie d'auto-évaluation), et les activités en lien avec la diffusion des expériences et des résultats.- Prise en compte et réalisation des objectifs et des critères spécifiques au programme P-11 : chaque point doit obligatoirement être commenté séparément !- Calendrier (milestones)- Budget du projet : contribution fédérale, fonds propres⁹, éventuels fonds de tiers ; répartition des frais de personnel et de matériel.- Signature du projet : par la direction du projet et par la direction de la ou des hautes écoles impliquées : recteur·rice·s, président·e·s ou directeur·rice·s des hautes écoles figurant sur la liste des institutions ayant droit aux contributions.¹⁰
Date limite de dépôt	La demande doit être envoyée avant le 15.09.2022 par e-mail à : livia.luethi@swissuniversities.ch

3.2 Procédure et responsabilités

Les demandes sont évaluées par un comité d'expert·e·s composé de représentant·e·s des HES et des HEP, d'un·e expert·e en matière de diversité, ainsi que d'expert·e·s issu·e·s de la pratique.

⁸ Pour les programmes-pilotes soumis conjointement par deux ou plusieurs hautes écoles, il convient de désigner une « leading house » responsable des aspects financiers vis-à-vis de swissuniversities, respectivement du SEFRI. Elle se chargera notamment : 1. de la répartition des fonds entre les différents partenaires, et 2. de fournir à swissuniversities les données nécessaires au *reporting* préparé à l'attention du SEFRI.

⁹ La contribution en fonds propres doit être au moins égale à la subvention fédérale demandée. Elle peut être fournie en espèces ou en nature. Les prestations en espèces correspondent au moins à la moitié du financement fédéral demandé.

¹⁰ La demande peut être complétée par la signature des directions des différentes écoles formant ensemble une haute école (*Teilschulen*).

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

Elles et ils sont issu-e-s de différentes disciplines. Le comité d'expert-e-s fonde son évaluation sur les critères de sélection décrits ci-dessus.

Le comité de pilotage sélectionne les programmes-pilotes qui seront financés par les fonds du programme P-11. Le comité de pilotage prend ses décisions

- sur la base de l'évaluation du comité d'expert-e-s,
- en fonction du budget disponible et
- tout en respectant un équilibre entre les domaines (l'objectif étant d'encourager des programmes-pilotes issus de domaines variés).

Le comité de pilotage peut être amené à inviter les requérant-e-s à ajuster leur proposition, s'il considère le programme-pilote comme *a priori* éligible, mais qu'il juge certaines précisions nécessaires.

Les responsables de projets sont informé-e-s par courriel de la décision du comité de pilotage. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de la décision prise et aucune explication complémentaire ne sera délivrée. Aucun dossier ne sera ré-examiné *a posteriori*.

Comité de pilotage

Christine Böckelmann	Directrice de la HSLU – Économie (responsable du programme)
Jean-Marc Piveteau	Recteur de la ZHAW (représentant de la Chambre des hautes écoles spécialisées)
Esther Kamm	Rectrice de la PHZG (représentante de la Chambre des hautes écoles pédagogiques)

3.3 Calendrier

18.05.2022	Lancement du 3 ^e appel à projets
15.09.2022	Délai pour le dépôt des propositions de programmes-pilotes
jusqu'en 2022	décembre Évaluation par le comité d'expert-e-s Sélection finale effectuée par le comité de pilotage Communication des résultats aux responsables des programmes-pilotes
à partir du 1 ^{er} 2023	janvier Préparation des hautes écoles puis démarrage des programmes-pilotes
31 décembre 2024	Fin de l'encouragement des programmes-pilotes par le biais des moyens du programme P-11.

Les programmes-pilotes soutenus seront évalués à la fin de la période.

Contact

Livia Lüthi, coordinatrice du programme P-11,

livia.luethi@swissuniversities.ch, tél. +41 31 335 07 36

Berne, 18.05.2022

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève des HES et des HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

Annexe

Stratégie pour une auto-évaluation des programmes-pilotes

Pendant toute la durée du projet, des données sur le programme-pilote seront récoltées : d'une part des indicateurs quantitatifs, liés aux résultats et, d'autre part, des éléments qualitatifs et procéduraux puisque le programme-pilote encouragé concerne des personnes et des institutions. À cet effet, les responsables de projet sont prié·e·s de présenter, lors du dépôt de leur demande, une stratégie d'auto-évaluation de leur programme-pilote suivant la logique *fitness for purpose* (adéquation des actions aux moyens et aux objectifs). Cette auto-évaluation devra permettre d'obtenir des informations sur l'expérience des personnes et des institutions ciblées par les projets soutenus et de tirer ainsi des conclusions sur la pertinence et l'efficacité des programmes-pilotes. Chaque programme-pilote devra donc identifier désigner les éléments suivants en les adaptant au domaine concerné et/ou aux circonstances de l'établissement concerné :

- Des démarches de collecte d'informations et d'amélioration continue ;
- Des instruments permettant de collecter ces informations et de les intégrer dans le pilotage du programme-pilote ;
- Des critères servant à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions entreprises par les responsables de projet ;
- Des *benchmarks* permettant de juger de l'adéquation des critères identifiés pour l'évaluation.

L'auto-évaluation se déroulera ainsi en fonction de standards communs (description de la procédure, des instruments, des critères et des *benchmarks*) ; parallèlement, il revient aux responsables de projet d'identifier et de justifier les critères d'évaluation sélectionnés.¹¹

¹¹ À titre d'exemple, un projet pourrait à la fois prévoir une récolte annuelle d'informations sur la progression des personnes visées par le programme et effectuer une enquête plus poussée auprès des acteur·rice·s concerné·e·s (par ex. la direction de l'institution, les personnes visées par le programme). Ceci permettrait de mettre en relation des informations quantitatives, axées sur les résultats, avec des informations qualitatives, centrées sur les processus mis en œuvre pour le développement professionnel du personnel. Et selon le domaine ou la nature de l'institution, les démarches, les instruments, les critères ou encore les *benchmarks* pourront différer.